

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
Arrondissement de BLOIS
Mairie de LES MONTILS

PROCES VERBAL
Séance du 07/11/2017

L'an 2017, le 7 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr COUDERT Didier, Maire.

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOUCHER Joëlle, BOURDIN Carole, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, RAMOND Françoise, SCHMUNCK Elisabeth, VRILLON Brigitte, MM : DUCHALAIS Alain, GAUTHIER Stéphane, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude.

Excusés ayant donné procuration : ARNOULT Thierry à Mme COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, CARNIAUX Julien à Mme LECLERC Claudine

Secrétaire de séance : M. DUCHALAIS Alain.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 14

Date de la convocation : 31/10/2017

Date d'affichage : 31/10/2017

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

2017_11_01 - Demande de Dotation Solidarité Rurale : Place de l'Eglise

Monsieur le maire expose son projet concernant la place de l'église (aménagement de la place et enfouissement des réseaux, prévus sur l'année 2018. Ce projet a pour but la mise en valeur des monuments classés de la commune.

Montant des Travaux HT : 230 000 €

REGION (estimation) : 70 000 €

S I D E L C (estimation) : 32 000 €

D E T R (estimation) : 46 000 €

A charge de la commune : 82 000 €

Il est possible de faire une demande de subvention auprès de Conseil Général pour la Dotation de Solidarité Rurale :

Décision :

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter le Conseil Général pour obtenir une Dotation Solidarité Rurale pour financer une partie des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise et l'enfouissement des réseaux, avec le plan de financement ci-dessus.

- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande de subvention auprès de Conseil Général pour la Dotation de Solidarité Rurale.

2017_11_02 - Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : Place de l'Eglise

Monsieur le maire expose son projet concernant la place de l'église (Aménagement de la place environs et enfouissement des réseaux, prévues sur l'année 2018. Ce projet a pour but la mise en valeur des monuments classés de la commune.

Il est possible de faire une demande de subvention auprès de la Préfecture pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux :

Montant des Travaux HT : 230 000 €

REGION (estimation) : 70 000 €

S I D E L C (estimation) : 32 000 €

D S R (estimation) : 25 000 €

A charge de la commune : 103 000 €

Décision :

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter la Préfecture pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour financer une partie des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise et enfouissement des réseaux, avec le plan de financement ci-dessus.

- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande.

2017_11_03 - Subvention Aménagement d'espaces publics "Coeurs de Village"

Le Maire expose que la Région a défini ses nouvelles modalités d'intervention en faveur des espaces publics, ces nouvelles modalités nous permettent de monter un dossier de demande de subvention concernant notre projet aménagement de la Place de l'Eglise et l'enfouissement des réseaux afin de mettre en valeur les monuments classés de la commune.

Cette subvention peut couvrir 30 % de la dépense éligible, bonifiée de 10 % si le projet comporte des clauses d'insertion.

Le maire demande l'accord au conseil municipal pour monter un dossier auprès de la région.

Décision :

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter la région afin de financer une partie des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise et l'enfouissement des réseaux.

- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande.

2017_11_04 - Participations repas des séniors

La commune organise chaque année un repas pour les séniors.

La participation est offerte aux personnes à partir de 71 ans dans l'année en cours et habitant la commune.

Certains séniors souhaitent venir accompagnés par des personnes qui n'y ont pas droit.

Il est proposé de demander aux accompagnateurs une participation de 25€..

La commission sociale propose d'ouvrir l'accès à ce déjeuner festif aux habitants de la commune de 65 ans et plus moyennant une participation financière de 25€.

Décision :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'offrir le repas aux séniors à partir de 71 ans dans l'année en cours habitant la commune,
- d'accepter la présence des accompagnateurs au repas annuel des séniors,
- d'ouvrir l'accès à ce déjeuner festif aux habitants de la commune de 65 ans à 70 ans,
- de demander une participation financière d'un montant de 25€ aux personnes âgées de 65 ans à 70 ans et aux accompagnateurs pour l'année 2018.

2017_11_05 - Convention d'aide à la qualification BAFD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SIVOS avait passé une convention avec Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de La Protection de la Population (DDCSPP) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le financement d'une formation de qualification BAFD. Le Sivos étant dissout la convention doit être reprise par la commune pilote du CEJ soit les Montils.

Cette formation concerne Melle Tafforeau, cout de la formation 465 €, cette convention ouvre le droit à 350 € financé par la CAF, le stagiaire 50 € et reste à la charge des trois communes du CEJ 65 €.

Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer cette convention.

Décision:

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention d'aide à la qualification BAFD en partenariat avec les DDCSPP et la CAF.

2017_11_06 - Convention de prestation de service avec les Transports du Loir et Cher

Monsieur le maire informe le conseil que la mairie et la Société des Transport Départementaux du Loir et Cher (STDLC) ont une convention concernant une prestation de service pour les sorties scolaires et le transport des enfants durant les vacances scolaires, il appartient à la mairie de la renouveler.

Proposition :

Tarifs sorties scolaires :

- moins de 50 kms : 4.62 € TTC
- de 51 à 100 kms : 3.05 € TTC
- de 101 à 200 kms : 2.57 € TTC
- plus de 200 kms : 2.57 € TTC

Tarifs en vacances scolaires :

- moins de 50 kms : 5.54 € TTC
- de 51 à 100 kms : 3.66 € TTC
- de 101 à 200 kms : 3.08 € TTC
- plus de 200 kms : 3.08 € TTC

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour le renouvellement de la convention avec la Société des Transports Départementaux du Loir et Cher avec les tarifs ci-dessus.

Décision:

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le renouvellement de la convention avec la Société des Transport Départementaux du Loir et Cher.

2017_11_07 - Suppression et création de poste

Il est proposé au conseil municipal, de supprimer un poste d'adjoint administratif de 28/35ème et de créer en remplacement un poste d'adjoint administratif de 35/35ème au 1er Janvier 2018.

Le Maire demande l'accord du conseil municipal.

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer un poste d'adjoint administratif de 28/35ème et de créer en remplacement un poste d'adjoint administratif de 35/35ème au 1er Janvier 2018.

Sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire placée auprès du Centre de Gestion de Loir et Cher.

2017_11_08 - Achat parcelle AH n°0145

Lors d'un précédent conseil municipal Monsieur le Maire avait évoqué la possibilité d'acheter la parcelle AH n°0145 appartenant à la MME CLEMENT, cette parcelle se situe près de l'ancienne gare et représente une superficie de 195 m².

La Mairie a proposé 4 € du m² sois la somme 780 € et de prendre en charge les frais afférents à cet achat.

Décision :

Le conseil à l'unanimité:

- Décide d'acquérir cette parcelle AH n°0145 pour la somme de 780 € ainsi que la prise en charge des frais afférents à cet achat.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat.
- Dit que la dépense est inscrite au budget communal 2018.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures 20 minutes.